

À la séance régulière des membres du conseil de la Ville de La Sarre tenue le 1^{er} novembre 2016, à 19 h 30 en l'endroit habituel et où sont présents le maire, monsieur Normand Houde, ainsi que mesdames et messieurs les conseillers Renée Thiboutot, Rita B. Barrette, Richard Mailloux, Yves Dubé et Louis Côté formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Normand Houde.

Étaient également présents : madame Isabelle D'Amours, directrice générale et greffière; monsieur Richard Michaud, directeur des travaux publics; monsieur David Poirier, directeur de l'urbanisme; madame Valérie Schoeneich, trésorière; monsieur Luc Goudreau, directeur du Service de prévention des incendies; et madame Valérie Fournier, secrétaire.

Était absent : monsieur le conseiller Sébastien Bélisle.

2016-191

Le procès-verbal de la séance du mois précédent ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par la conseillère Rita B. Barrette et résolu que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

2016-192

Il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu que soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 31 octobre 2016, au montant de 1 099 973,20 \$.

Monsieur Normand Houde s'adresse aux contribuables présents, les informant de la situation financière de la Ville de La Sarre.

Le rapport du maire traite des éléments suivants :

- les états financiers consolidés au 31 décembre 2015;
- les indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice en cours;
- le programme des dépenses en immobilisations pour l'année 2016;
- les orientations budgétaires 2017;
- la rémunération des membres du conseil.

Tel rapport sera publié, conformément à l'article 474.1 de la Loi des cités et villes, dans le journal Le Citoyen d'Abitibi-Ouest, édition du mercredi 16 novembre 2016, dite publication distribuée à chaque adresse civique.

2016-193

AVIS DE MOTION est donné qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté un règlement concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour).

2016-194

AVIS DE MOTION est donné qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté un règlement modifiant le règlement sur le stationnement.

2016-195

Il est proposé par le conseiller Richard Mailloux, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu d'adopter la politique pour un environnement sans fumée.

2016-196

Il est proposé par le conseiller Yves Dubé, appuyé par la conseillère Renée Thiboutot et résolu que soit adopté tel que lu le deuxième projet de règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 10-81 afin d'intégrer de nouvelles normes de lotissement pour le secteur de petites

maisons (RP), dit règlement entrant en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la loi.

2016-197

Il est proposé par le conseiller Louis Côté, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu que soit adopté tel que lu le deuxième projet de règlement modifiant le règlement de zonage pour autoriser certains usages dans la zone RF-18 et CV-4, et créer une nouvelle zone spécifique aux petites maisons, dit règlement entrant en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la loi.

2016-198

Il est proposé par la conseillère Rita B. Barrette, appuyé par la conseillère Renée Thiboutot et résolu que soit adopté tel que lu le règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'y inclure de nouvelles dispositions pour le secteur des petites maisons, dit règlement entrant en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la loi.

2016-199

Il est proposé par le conseiller Yves Dubé, appuyé par la conseillère Renée Thiboutot et résolu d'approuver la lettre d'entente du syndicat SCFP local 3947 ajoutant une clause à l'annexe « D » La liste des classifications et des salaires.

Les membres du conseil prennent connaissance des soumissions relatives à la fourniture d'une chargeuse sur pneus à quatre roues motrices modèle neuf 2016 avec souffleuse à neige. Les soumissions reçues et conformes sont les suivantes :

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Montant avec taxes</u>
Équipement SMS Val-d'Or Komatsu WA320-8 avec Larue D60	450 702,00 \$
Hewitt Équipement Val-d'Or CAT 938 K avec Larue D60	448 448,48 \$
Nortrax Amos John Deere 624K-II avec Larue D60	454 868,69 \$

2016-200

Il est proposé par le conseiller Louis Côté, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu de retenir la soumission de Hewitt Équipement Val-d'Or, au montant de 448 448,48 \$ avec taxes.

2016-201

Une seule soumission ayant été reçue pour la fourniture de fleurs, il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par la conseillère Rita B. Barrette et résolu de retenir la soumission de Les Serres Gallichan au montant de 29 862,12 \$ taxes incluses.

2016-202

Il est proposé par la conseillère Rita B. Barrette, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu d'approuver la proposition de service de SNC-Lavalin, au montant de 4 540,00 \$ plus taxes, pour l'étude de faisabilité pour le réaménagement des bureaux municipaux en mécanique et électrique.

2016-203

Il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par le conseiller Yves Dubé et résolu d'approuver la proposition de service de la firme Hors-Piste pour l'accompagnement dans l'enquête appréciative auprès de la population, au montant de 16 200 \$ plus déplacements pour 2016 et 2017.

2016-204

Il est proposé par le conseiller Yves Dubé, appuyé par la conseillère Rita B. Barrette et résolu d'approuver la proposition de service relative à l'intégration de la Commission des loisirs à la Ville de La Sarre, du

Carrefour du Capital humain au montant de 11 700 \$ plus déplacements pour 2016 et 2017.

2016-205

Il est proposé par la conseillère Rita B. Barrette, appuyé par la conseillère Renée Thiboutot et résolu d'approuver la proposition de service de Pelletier, Martineau, Avocats pour des services de conseils juridiques.

La directrice générale et greffière, madame Isabelle D'Amours, est par les présentes autorisée à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre, le document susmentionné.

Considérant que la Ville de La Sarre est un organisme public suivant l'article 3 de la *Loi sur l'accès à l'information* (L.R.Q., c. A-2.1) (ci-après appelée la « Loi »);

Considérant que l'article de la Loi accorde à la personne ayant la plus haute autorité au sein d'un organisme public le pouvoir d'exercer les fonctions que cette loi confère à la personne responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels;

Considérant que c'est le maire de la Ville de La Sarre qui est la personne responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels (ci-après appelée « responsable ») suivant l'article 8 de la Loi;

Considérant que le maire peut désigner comme responsable un membre de la municipalité et lui déléguer tout ou partie de ses fonctions, conformément au deuxième alinéa de l'article 8 de la Loi;

Considérant que cette délégation doit être faite par écrit et qu'un avis doit être transmis à la Commission d'accès à l'information suivant l'article 8 de la Loi;

Considérant que le maire, conformément à l'article 8 de la Loi, désigne la greffière comme personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels et lui délègue les fonctions et pouvoirs requis pour assurer l'exercice de ces attributions;

Considérant qu'en cas d'absence ou d'empêchement de la greffière, le maire désigne, à titre de substitut, la greffière adjointe comme personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels et lui délègue les fonctions et pouvoirs nécessaires pour assurer l'exercice de ces attributions.

2016-206

Il est proposé par la conseillère Rita B. Barrette, appuyé par la conseillère Renée Thiboutot et résolu d'entériner la décision du maire de désigner la greffière comme personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels de la Ville de La Sarre;

En cas d'incapacité d'agir, d'absence ou d'empêchement de la greffière, de désigner, à titre de substitut, la greffière adjointe comme personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels de la Ville de La Sarre;

Et de mandater la greffière afin qu'elle avise la Commission de l'accès à l'information, conformément à l'article 8 de la *Loi sur l'accès à l'information* (L.R.Q., c. A-2.1), de ces désignations.

2016-207

Il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par le conseiller Yves Dubé et résolu d'entériner la nomination de Jean-Gabriel Grenier au poste de surintendant au traitement des eaux.

Le maire, monsieur Normand Houde, est par les présentes autorisé à signer le contrat de travail pour et au nom de la Ville de La Sarre.

2016-208

Il est proposé par le conseiller Yves Dubé, appuyé par la conseillère Rita B. Barrette et résolu d'appuyer les démarches du sous-poste de camionnage en vrac d'Abitibi-Ouest visant à maintenir l'encadrement réglementaire par la Commission des transports du Québec dans l'industrie du camionnage en vrac dans les marchés publics.

2016-209

Il est proposé par la conseillère Rita B. Barrette, appuyé par le conseiller Yves Dubé et résolu d'appuyer la campagne « Laissons les pauvres gagner leur vie! » de la Table d'action contre la pauvreté de l'Abitibi-Témiscamingue.

Attendu qu'en 2013, le 30 novembre, 1682 villes de 89 pays autour du monde se sont associées à la Journée internationale « Villes pour la vie – Villes contre la peine de mort »;

Attendu que plusieurs villes du Québec, dont Montréal, Rouyn-Noranda, Amos et Chandler ont adopté à l'unanimité une résolution d'appui;

Attendu qu'Amnistie internationale s'oppose à la peine capitale sans réserve et en toutes circonstances et considère que cette dernière est un affront à la dignité humaine : chaque exécution est un symptôme d'une culture de la violence plutôt qu'une solution à cette violence;

Attendu que le nombre de pays dans le monde recourant à la peine de mort est en régression constante depuis 25 ans;

Attendu que, même si la peine de mort a été abolie en 1976 au Canada, des craintes resurgissent de façon périodique à ce sujet;

2016-210

Il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu que la Ville de La Sarre est opposée au recours à la peine de mort en tout temps et pour quelque motif que ce soit.

2016-211

Il est proposé par le conseiller Yves Dubé, appuyé par la conseillère Rita B. Barrette et résolu de faire publier une demi-page dans le Cahier spécial du journal Le Citoyen pour les 40 ans de carrière de François Gendron.

Les membres du conseil prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure pour le 77, 1^{re} Avenue Ouest, où le garage est situé à 0,48 mètre de la ligne latérale plutôt qu'à 0,6 mètre, et la piscine est à 0,85 mètre alors qu'elle devrait se trouver à au moins 1,5 mètre de la ligne latérale.

Compte tenu que ces empiétements sont jugés mineurs et ne causent aucun préjudice au voisinage;

Compte tenu de ce qui précède;

2016-212

Il est proposé par le conseiller Richard Mailloux, appuyé par le conseiller Yves Dubé et résolu d'accepter cette demande de dérogation mineure.

Les membres du conseil prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure concernant un projet de bâtiment secondaire sur le lot 5 434 971 adjacent à une rue projetée, mais non développée, alors que le règlement exige qu'un bâtiment principal soit construit au préalable.

Considérant que le terrain est situé à la limite d'un secteur développé et que le bâtiment secondaire serait localisé de manière à permettre éventuellement la construction d'un bâtiment principal;

Considérant qu'il existe déjà un chemin d'accès pour le terrain concerné;

Considérant que le garage ne cache pas la vue à une propriété et ne dégrade pas la qualité du paysage du secteur;

Considérant que le demandeur est reconnu pour la qualité de l'entretien de ses propriétés;

Compte tenu de ce qui précède;

2016-213

Il est proposé par le conseiller Richard Mailloux, appuyé par la conseillère Rita B. Barrette et résolu d'accepter cette demande de dérogation mineure.

2016-214

AVIS DE MOTION est donné qu'à une prochaine séance sera présenté un programme incitatif au développement du parc industriel


Normand Houde
Maire


Isabelle D'Amours
Directrice générale et greffière

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or introductory paragraph.

Second block of faint, illegible text.

Third block of faint, illegible text.

Fourth block of faint, illegible text.

Fifth block of faint, illegible text.

Sixth block of faint, illegible text.

Seventh block of faint, illegible text.

Eighth block of faint, illegible text.

[Handwritten signature]
Faint text below the signature, possibly a name or title.